

Arrêté n°152/2026

Objet : Interdiction de stationnement devant le 21 rue du Luxembourg à compter du 4 août 2026

Le maire de la commune de MONTMEDY,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 ;

Vu le Code de la route, notamment les articles R.411-30 et R.411-31 ;

Considérant la demande de l'entreprise Fermeture Concept d'interdire le stationnement devant le 21 rue du Luxembourg à compter du 4 août afin de permettre la réalisation de travaux par ses soins au droit de cette adresse ;

ARRÊTÉ

Article 1 :

L'entreprise Fermeture Concept est autorisée à stationner son véhicule devant l'immeuble 21 rue du Luxembourg à MONTMEDY à compter du 4 août 2026 et jusqu'à la fin de son chantier. Il est donc interdit aux autres véhicules de stationner à cet emplacement.

Article 2 :

Les panneaux de signalisation seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions par le demandeur.

Article 3 :

Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront punis conformément à la loi.

Article 4 :

Toute personne qui désire contester le présent arrêté peut saisir le Tribunal Administratif de Nancy d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à partir de l'accomplissement des mesures de publicité prévues à l'article 3. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision, recours qui doit cependant intervenir dans les deux mois si son auteur souhaite conserver la faculté d'exercer ensuite un recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Directrice Générale des Services
 - Aux services techniques municipaux
 - Le demandeur, Monsieur COLLIGNON, gérant de la société Fermeture Concept
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montmédy
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montmédy, le 4 août 2026

Le Maire,

Pierre LEONARD

